

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/2025

### OBJET : SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU (100% SDED) – Dossier n° 261790099 AER

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean- Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : DAUJAN Nicolas, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à BRESCIANI Gaël, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita,

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

#### Opération : ELECTRIFICATION

Renforcement du réseau BT à partir du poste LES CHASSIS, création de poste à partir du poste LES SEPT CHEMINS

#### Dépense prévisionnelle HT

**286 150.11 €**

*Dont frais de gestion : 13 626.20 €*

#### Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

**286 150.11 €**

Participation communale :

**Néant**

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession passée entre le SDED et ENEDIS.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3) Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le 25/06/2025  
ID : 026-200056547-20250623-DE\_2025\_25-DE

